

les Parents et l'Ecole

LE MAGAZINE DES PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

Un diplôme à tout prix ?

Les profs en crise d'autorité

Inscriptions:
parents du libre et de l'officiel
côte à côte

**Joyeux
Noël !
Bonne
Année
!**



A NOTER DANS VOTRE AGENDA

Dimanche 11 janvier 2009 à Erpent : **Marche ADEPS**
Organisation : AP du Collège Notre-Dame de la Paix à Erpent.

Jeudi 22 janvier 2009 20h : **Les jeunes et l'alcool,**
par le Dr. Raymond Gueibe, des Cliniques Saint Pierre.
Organisation : AP du Collège Cardinal Mercier de Braine l'Alleud.

Jeudi 7 mai 2009 20h : **50 pistes pour mieux apprendre,**
par Jean-Marie Sohier, de Sealord.
Organisation : AP du Collège Cardinal Mercier de Braine l'Alleud.



Dernière revue pour 2008 : n'oubliez pas de renouveler votre affiliation !

A) AFFILIATION SIMPLE, GRATUITE

Avec cette affiliation et en nous communiquant vos coordonnées, vous recevrez :

- toutes nos consultations: votre avis sera chaque fois pris en compte et relayé
- l'accès aux études et analyses qui peuvent être envoyées par mail
- la lettre d'info mensuelle Nouvelles web
- la Cyberlettre d'information de politique scolaire (informations spécifiques et importantes en cours d'année)
- l'accès à notre tout nouveau site Internet mis à jour régulièrement

b) AFFILIATION ÉTENDUE, 5€

En plus de ce qui est énuméré ci-dessus,

- notre revue bimestrielle LES PARENTS ET L'ECOLE
- l'accès à nos formations délégués-élèves
- nos conseils juridiques personnalisés en ligne
- une aide en ligne pour la création d'AP

c) AFFILIATION COMPLÈTE, 15€

En plus de ce qui est énuméré ci-dessus,

- soutien au mouvement
- nos conseils juridiques étendus
- une aide complète pour la création d'AP (en fonction des disponibilités)
- service plus étendu : aide pour organisation d'une conférence,...(en fonction des disponibilités)

**RAPPEL
DE NOTRE
NOUVEAU
SYSTÈME
D'AFFILIATION**

*Si ce n'est déjà fait, renvoyez à notre secrétariat la liste des parents actifs au sein de votre AP. Un formulaire de composition de comité se trouve sur notre site www.ufapec.be.
Notre secrétariat reste toujours à votre écoute en cas de questionnement sur le fonctionnement de nos écoles.*



Périodique trimestriel
publié par l'Union des Fédérations
des Associations de Parents
de l'Enseignement Catholique

Rue Belliard, 23A - bte 1
1040 Bruxelles
02/230.75.25
e-mail : info@ufapec.be
Avec le soutien du service
d'Education permanente
de la Communauté française

www.ufapec.be

Ont collaboré à ce numéro :
F. Baie, V. Dautrebande, D. Houssonloge,
B. Lories, S. Mendelwicz, I. Spriet, M.N.
Tenaerts, J.L. van Kempen

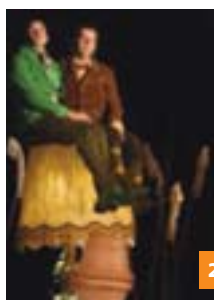
*Le contenu des articles
n'engage que leurs auteurs.*

Contact pour la revue :
France Baie ou Bénédicte Lories
Avenue des Combattants, 24 (3^e étage)
1340 Ottignies
Tél : 010/42.00.50. – Fax : 010/42.00.59.
e-mail : france.baie@ufapec.be
ou benedicte.lories@ufapec.be

Impression :
IPM printing - Tél: 02/218.68.00

Editeur responsable : Th. Lambermont
Rue Belliard, 23 A bte 1 – 1040 Bruxelles
02/230.75.25

SOMMAIRE



2

Agenda

Nouveau système d'affiliation à l'UFAPEC

4

Politique scolaire

Problématique des inscriptions : les parents du libre
et de l'officiel côte à côte

5

Le TESS ou Test de
l'Enseignement Secondaire Supérieur

6-7

Notre Memorandum 2009
Les classes passerelles :
un tremplin pour les demandeurs d'asile

8

Intégrer les élèves à besoins spécifiques :
coup de pouce pour une meilleure
intégration sociale

Mieux comprendre

9

Se sentir capable de réussir

Nos analyses d'éducation permanente

10
à 12

Diplômes à tout prix ou stratégies des
familles face à la réussite

13
à 15

Les profs en crise d'autorité

Nos rubriques

16-17

Au quotidien

L'énurésie nocturne : dédramatisons le pipi au lit

18

En famille

Et si on cuisinait ensemble ?!

20

A vous de jouer

Une sélection de quatre jeux de société
pour toute la famille

21

Lever de rideau

Deux pièces de théâtre pour tous :
Avaar et une paire d'amis

22

Des réponses à vos questions

Le droit à l'image

23

Eclater de lire

5 livres à raconter ou à offrir

Problématique des inscriptions : *Les parents du libre et de l'officiel côte à côte*

Le ministre Dupont a convié les deux fédérations d'associations de parents d'une part, pour nous présenter les réflexions actuelles de son Cabinet sur un projet de décret en matière d'encadrement différencié et, d'autre part, pour nous consulter sur le décret mixité¹.

*Pierre-Paul Boulanger,
Michel Parys,
UFAPEC
et Marie Christine Linard,
Hakim Hedia,
FAPEO*



Le ministre est convaincu que les problèmes rencontrés par de nombreuses écoles est à replacer dans un contexte plus global de société et que l'école en tant que telle ne peut résoudre toutes les difficultés rencontrées. La dualisation de la société est à terme insoutenable et un maximum d'acteurs de la société doivent être activés pour agir, en amont, en aval et autour de l'école, parallèlement à une action renforcée durant la scolarité des élèves proprement dite. En particulier, l'accent sera mis sur le renforcement de l'apprentissage du français pour les élèves dont ce n'est pas la langue maternelle. Au niveau des parents, des efforts devraient également être entrepris pour soutenir ceux qui ne maîtrisent pas bien la langue française et faciliter ainsi leur intégration dans la société en général.

Conscient que la stabilité et le renforcement des équipes pédagogiques sont une priorité, le ministre entend augmenter les moyens des écoles qui pourront investir selon leurs priorités propres (engagements complémentaires d'enseignants, d'assistants sociaux, de logopèdes, d'éducateurs, etc).

Ce décret pourrait être voté d'ici le 31 décembre 2008 et devrait entrer en application pour la rentrée 2009. Interrogé par l'UFAPEC, le ministre a précisé que les moyens supplémentaires ne seront pas des moyens enlevés aux autres établissements scolaires.

L'UFAPEC demande depuis de nombreuses années que le niveau d'enseignement de toutes les écoles et leur attractivité respective soient augmentés. Nous nous réjouissons que la Communauté française désire enfin se pencher concrètement sur le sujet, ainsi que

du souhait du ministre de faire confiance aux directions et aux équipes pédagogiques dans la gestion de leurs difficultés.

Concernant la mise en œuvre du décret mixité, le ministre rappelle qu'il a hérité de ce dossier de son prédécesseur et qu'il lui a été demandé de supprimer les files ainsi que le principe du « premier arrivé, premier servi ». Ayant rapidement éliminé l'idée d'installer un call center à la Communauté française pour gérer les inscriptions de manière centralisée, le tirage au sort lui apparaît par contre incontournable. En effet, le Conseil d'Etat a refusé, se fondant sur la Constitution, que les critères pour départager les inscriptions surnuméraires soient choisis par les directions. Il rappelle qu'à la rentrée 2008, 95% des écoles avaient encore des places libres.

L'UFAPEC a souligné que, dans l'immédiat et étant donné que ce décret mixité est d'application, ce sont les inscriptions multiples qui devront être gérées afin de certifier au plus vite les inscriptions aux parents. Le ministre Dupont prévoit d'encourager les directions à se rencontrer, à comparer leurs listes et ensuite à prendre contact avec les parents pour les convaincre de faire un choix dans les cas où ils auraient plusieurs places en ordre utile, de manière à diminuer les listes d'attente. Mr Dupont a déclaré qu'il est évident que le libre choix restera au parent et que rien ne lui sera imposé!

De futures rencontres entre le ministre Dupont, l'UFAPEC et la FAPEO seront prévues très prochainement pour évaluer l'application du décret et étudier les possibles changements à y apporter.

¹ décret mixité dont l'origine est le décret «inscriptions» de Marie Arena

Le T.E.S.S. ou Test d'Enseignement Secondaire Supérieur

En septembre dernier, le Ministre Dupont déclarait dans la presse sa volonté d'instaurer un Test d'enseignement secondaire supérieur (TESS).

L'épreuve envisagée est une épreuve de type semi-externe et commune à tous les établissements scolaires d'enseignement secondaire supérieur ordinaire en Communauté française.

Notre système éducatif est entré dans une phase active d'évaluations externes à différents niveaux de l'enseignement obligatoire. Celles-ci font office d'important outil de pilotage et d'amélioration de la qualité de l'enseignement et elles se révèlent être un facilitateur pour les passages de niveau, de cycle ou de degré des élèves. L'organisation d'une épreuve commune en lien avec l'octroi du Certificat d'études de base (CEB) constitue une étape importante dans la constitution et la maturation d'un outil évaluatif fiable.

Le Ministre désire aller de l'avant avec ce projet et a demandé l'avis de la Commission de pilotage de l'enseignement¹ quant à l'opportunité et la meilleure manière d'organiser un tel test au terme de l'enseignement secondaire et de la scolarité obligatoire. Celui-ci viserait:

- à permettre aux enseignants et aux établissements scolaires de situer leurs propres épreuves internes, leurs classes et leurs élèves dans l'ensemble des autres classes et des autres élèves de sixième année de l'enseignement secondaire, et de cette manière conforter la validité de leur enseignement et de leur évaluation;
- à attester de la maîtrise ou non par les élèves des compétences attendues à dix-huit ans à l'issue de la scolarité obligatoire;
- à améliorer le passage des élèves entre les enseignements secondaire et supérieur ou l'entrée dans la vie professionnelle en fournissant une image claire de ce qui est évalué et évaluable à la fin de la scolarité obligatoire sur la base des compétences attendues à dix-huit ans.

Le TESS serait notamment réalisé par une équipe composée d'enseignants de terrain, provenant de tous les réseaux d'enseignement, de membre du Service géné-

ral d'inspection et d'experts universitaires en matière d'évaluation. Durant la première phase de sa mise en œuvre, il serait facultatif et laissé à l'appréciation des équipes pédagogiques et des pouvoirs organisateurs. En aucun cas, il ne devrait non plus pouvoir servir à établir une hiérarchie ou un classement quelconque entre les écoles et les élèves.

La principale utilité du TESS serait l'auto-évaluation des écoles, la pose d'un diagnostic. Les évaluations externes sont souvent bien préparées même si, dans les évaluations non-certificatives, certains tests de lecture ont parfois été mal choisis et les questions annexes à dimension sociologiques ont souvent été trop orientées. La portée des analyses sur l'expérience CEB externe commun est encore trop limitée pour baliser la mise en œuvre d'une telle épreuve complexe et coûteuse.

L'école devrait pouvoir encore diplômer elle-même un élève qui n'obtient pas le TESS mais qu'elle juge apte sur base d'un dossier pédagogique plus complet. Accessoirement, le TESS pourrait donner une chance à certains élèves que leur école ferait échouer indûment. Les résultats ne devraient pas être rendus publics pour éviter le consumérisme scolaire. Les analyses des résultats devraient être réalisées compte tenu des populations ou de certaines circonstances de l'école. Le TESS pourrait objectiver des demandes complémentaires de moyens d'enseignement dans certaines situations et permettre la vérification que des moyens supplémentaires sont bien utilisés.

Une des grandes difficultés du TESS est qu'il doit pouvoir être différencié dans ce qu'il teste puisque les formations en fin de secondaire sont fort différenciées (transition et qualification et distinctions à l'intérieur de ces deux types). Le CEB n'avait pas cette différenciation, ce qui facilitait sa mise en œuvre.

¹ Où l'UFAPEC est représentée par deux parents membres

L'UFAPEC est ouverte à la discussion de ce projet mais estime que les priorités en matière d'enseignement sont ailleurs et notamment mais pas exclusivement:

- renforcement de la connaissance de la langue d'apprentissage pour tous les élèves et en particulier dans les 40% d'établissements relativement moins favorisés;
- établissement de remédiation immédiate et de tutoring pour stimuler l'accrochage scolaire;
- revalorisation des filières de qualification;
- revalorisation de la fonction enseignante;
- augmentation de l'autonomie pédagogique des écoles.

En effet, un doute certain existe quant à l'efficacité de la simple instauration d'un TESS sans mise en œuvre de mesures d'accompagnement et de renforcement du système éducatif dans son ensemble. Dans l'état actuel de l'enseignement en Communauté française, une telle épreuve commune n'améliorera pas la qualité générale de l'enseignement mais ne fera que constater les lacunes éventuelles et probables de certains jeunes à la sortie du secondaire. L'avis de la Commission de pilotage est attendu avant la fin de l'année. Nous vous tiendrons informés de la suite donnée à ce projet et des résultats des consultations éventuellement tenues par le Cabinet du Ministre.

LES CLASSES-PASSERELLES :

un tremplin pour les demandeurs d'asile

Les classes-passerelles ont été instaurées il y a une dizaine d'années à l'intention des enfants des demandeurs d'asile afin de favoriser leur accueil, l'apprentissage du français et de les orienter dans une classe de l'enseignement ordinaire.

Par exemple, à l'Institut Technique de Namur (Centre Scolaire Asty Moulin), une classe-passerelle accueille des élèves provenant essentiellement du Centre d'accueil d'Yvoir.¹

¹ Une séance d'informations, d'échanges et de témoignages a été organisée par la Croix-Rouge et par l'UFAPEC au Collège Saint Servais, le 14 octobre dernier.



MÉ MORANDUM 2009

Comme nous le disions dans la revue précédente, un groupe de parents de l'UFAPEC travaille depuis de nombreux mois sur le mémorandum 2009. La consultation effectuée en octobre a permis d'évaluer l'importance accordée par les parents de l'enseignement catholique aux différents thèmes étudiés. Elle a également enrichi les débats lors de la rédaction du texte. Le projet du mémorandum vient d'être avalisé par le groupe de travail.

L'UFAPEC va maintenant le présenter à ses différents partenaires (Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique, syndicats, Centres psycho-médico-sociaux, directions, représentants des Pouvoirs Organismes). Une synthèse de ces rencontres sera ensuite effectuée et permettra d'arriver à la version finale des revendications que l'UFAPEC va présenter aux principaux représentants politiques de la communauté française au début de l'année 2009. Des informations paraîtront à ce sujet dans nos prochaines revues.

Un enseignant du secondaire témoigne :

« Une classe-passerelle est particulièrement hétérogène, tant au niveau des âges des élèves que de leurs nationalités, de leurs niveaux d'études, de leurs langues maternelles, de leur connaissance du français, etc. Pourtant, bien que différents, ces jeunes se comprennent. Même s'ils ne parlent pas la même langue, ils communiquent entre-eux parce qu'ils se retrouvent dans le cadre de la culture universelle des adolescents. Ils fredonnent les mêmes mélodies à succès, ils échangent au sujet des mêmes feuilletons télévisés, encouragent les mêmes sportifs. Je considère ces jeunes avant tout comme des élèves qui ont des travaux à réaliser avec mon aide. Les autres aspects plus humains sont moins prioritaires pour moi. »





Le principal objectif de cet enseignement consiste à développer leurs connaissances en français en les aidant à s'exprimer, notamment en utilisant des supports audiovisuels.

Le jeune peut quitter la classe-passerelle après une période qui varie de quelques semaines à un an. Ses compétences seront alors évaluées par le conseil d'intégration qui orientera l'élève vers une année de l'enseignement primaire ou secondaire en tenant compte notamment des études suivies dans son pays d'origine.

Son passage au sein de la classe-passerelle lui aura permis d'acquérir une certaine connaissance du français. Par contre, de grosses lacunes subsistent généralement dans les autres matières. Un accompagnement reste donc nécessaire.

Un avantage non négligeable de ces classes-passerelles est le fait qu'elles permettent aux jeunes de mieux se restructurer après avoir vécu les épreuves du déracinement, de l'éloignement, de l'exil et de l'angoisse par rapport à l'avenir incertain. D'ailleurs, un des signes qui ne trompe pas est le fait qu'ils n'attendent pas nécessairement les congés avec impatience.

Jean-Luc van Kempen

Qu'est-ce qu'une classe-passerelle pour les primo-arrivants ?

Classe-passerelle :

structure d'enseignement visant à assurer l'accueil, l'orientation et l'insertion optimale de l'élève primo-arrivant dans l'enseignement fondamental et secondaire. Une classe-passerelle peut être ouverte à partir de 8 élèves dans le fondamental et de 10 dans le secondaire. En Wallonie, ces classes doivent être créées près des centres d'accueil (Rixensart, Morlanwelz, Charleroi, Florennes, Pondrôme, Bovigny, Sugny, Virton, Yvoir, Fraipont, Hastière Hotton, Manderfeld, Manhay, Noncevaux, Rendeux, Oignies, Natoye, Erezée).

Elève primo-arrivant :

élève âgé de 2 ans et demi à 18 ans, qui est arrivé sur le territoire national depuis moins d'un an et qui répond à l'une des conditions suivantes :

- avoir introduit une demande de reconnaissance de la qualité de réfugié ;
- avoir été reconnu comme réfugié ;
- être mineur accompagnant une personne ayant introduit une reconnaissance de la qualité de réfugié ;
- être mineur accompagnant d'une personne s'étant vu reconnaître la qualité de réfugié ;
- être ressortissant d'un pays en voie de développement.

Durée :

entre 1 semaine et 6 mois (éventuellement 1 année). Les élèves inscrits dans une classe-passerelle peuvent suivre tout ou une partie de leur horaire avec des élèves inscrits dans des classes ordinaires.

Conseil d'intégration des élèves primo-arrivants :

créé dans chaque établissement d'enseignement organisant une classe-passerelle, présidé par la direction de l'école et composé d'enseignants du cycle correspondant à l'âge de l'élève. Il est chargé de guider l'élève primo-arrivant vers une intégration optimale dans l'enseignement.

Législation :

Décret visant à l'insertion des élèves primo-arrivants dans l'enseignement (14-06-2001); Arrêté du gouvernement de la communauté française du 19-07-2001.



INTEGRER *les élèves à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire*

Un tremplin pour une meilleure intégration sociale



Dans les prochaines années, un nombre croissant d'enfants à besoins spécifiques prendront place dans l'enseignement ordinaire, et chaque école doit et devra gérer ces intégrations au cas par cas.

Dans une classe primaire de Rhisnes, une fille sourde suit les cours en même temps que d'autres enfants qui n'ont pas ce handicap. Cette intégration a nécessité une nouvelle disposition des bancs en cercle, et d'autres méthodes dans la mesure où l'institutrice parle dans un micro et privilégie les supports visuels. Cette fille est prise en charge, durant 12 périodes par semaine, par une enseignante spécialisée qui va traduire et reformuler certaines notions apprises.

Une autre expérience est menée à l'école fondamentale Mater Déi de Banneux. Depuis septembre 2002, une classe est fréquentée par quelques enfants trisomiques. Il s'agit bien d'intégration dans la mesure où, si ces élèves disposent de leur propre institutrice, de leur propre local, ils participent activement à la vie scolaire et sociale des autres élèves. Grâce à de nombreuses passerelles, en groupe ou individuellement selon les besoins et les capacités de chacun, ces enfants rejoignent les classes "ordinaires" à l'occasion des cours d'éducation corporelle, d'ateliers divers, de

certaines travaux de français mais aussi durant les récréations et les sorties scolaires. Un des enfants de cette classe spéciale s'est d'ailleurs fait remarquer en marquant un goal pour son équipe lors d'un match de football. Les autres élèves ont appris à accepter la différence, à connaître l'autre et non à le rejeter justement parce qu'il est "autre".

Depuis 2004, l'intégration dans l'enseignement ordinaire est essentiellement réglementée pour les enfants souffrant d'infirmité motrice, de déficience visuelle ou de déficience auditive. Dans les prochains mois, il est prévu d'étendre cette possibilité à tous les autres enfants à besoins spécifiques.

Au parlement de la Communauté française, une proposition de résolution a été déposée, le 11 décembre 2007, par les quatre partis démocratiques, au sujet de « l'intégration scolaire des enfants en situation de handicap dans l'enseignement ordinaire ». Cette résolution fait écho à un avis formulé par le Conseil Supérieur de l'Enseignement Spécialisé, en octobre 2007, qui a souligné que l'intégration scolaire offre des possibilités d'épanouissement et d'ouverture par tous les acteurs concernés et qu'elle pourra favoriser une intégration sociale au sens large et une société ouverte, accessible à tous, sur le plan de l'éducation, du travail, des loisirs et de l'hébergement.

Tout projet d'intégration se prépare avec tous les partenaires concernés : les parents de l'enfant en situation de handicap, l'école ordinaire, l'école spéciale, les enseignants, le centre PMS, etc.

Des Services d'Aide à l'Intégration (28 en région wallonne) peuvent aussi apporter leur collaboration à toutes les étapes du processus : la préparation du projet, l'aide éducative au jeune et à ses parents, l'accompagnement scolaire, l'évaluation, etc.

L'intégration d'un enfant à besoin spécifique dans l'enseignement ordinaire présente cette grande originalité de devoir rechercher des solutions spécifiques au cas par cas. Il n'existe pas de formule toute faite. Dans chaque école se vivra une histoire semblable à nulle autre.

Jean-Luc van Kempen

Se sentir capable de RÉUSSIR



Se sentir capable de réussir est aussi important que de posséder réellement les compétences pour réussir.

Pour Martine Alcorta, spécialiste en psychologie de l'éducation, le type d'engagement de l'élève est fondamental dans son apprentissage¹.

Il est clair que les sentiments d'efficacité ne peuvent suffire à expliquer à eux seuls la réussite d'une personne. Il convient également de prendre en compte ses compétences objectives. Mais les personnes « entreprenantes » se caractériseraient par le fait que leur sentiment de compétence serait un peu supérieur à leurs compétences réelles, ce qui aurait un effet dynamisant en amenant ces personnes à se dépasser et à progresser. Ces personnes ont le sentiment d'avoir prise sur leur vie, sur leurs actions, le sentiment d'être « maître » de eux-même².

Si on propose à l'enfant une tâche qui est en dessous de ses capacités réelles, elle peut lui procurer un sentiment de facilité qui ne l'aidera pas à s'attribuer la réussite et ne contribuera pas à renforcer la croyance dans ses capacités. C'est ce qui peut arriver lorsque l'on rabaisse trop l'exigence envers des élèves jugés en difficultés. Mais d'autre part, si la tâche est au-dessus de ses capacités, l'élève submergé par la difficulté développera le sentiment de ne plus pouvoir maîtriser le travail scolaire, et risquera, à moyen terme, de se résigner et de perdre toute motivation.

Eviter l'effort

La répétition de cette situation peut même créer de la frustration et engendrer une crainte de l'échec qui peut conduire l'élève à adopter ultérieurement des stratégies d'évitement de l'effort.

L'enfant peut parfois diminuer ses efforts pour que l'échec ne soit pas attribué à un manque de compé-

tences. Pour protéger son estime de soi, il vaut mieux être considéré comme paresseux, plutôt que peu intelligent.

Une autre conduite de protection de l'estime de soi, le **désengagement**, est encore plus puissante : l'enfant n'accorde plus d'importance au domaine scolaire, et donc peu importe qu'il échoue. Et parfois, une mauvaise note devient un critère de réussite sociale.

Qui n'a pas entendu une mère dire à son enfant : « l'école, ce n'est pas son truc », ou d'un enseignant parlant d'un élève qui n'est pas scolaire ? Lorsque c'est le cas, on peut penser que la spirale de la protection de soi s'est mise en place, et qu'il devient nécessaire d'y mettre des freins, et de renverser la dynamique d'engagement dans laquelle l'élève est en train de se perdre.

Pour Martine Alcorta, il est possible d'agir pour réduire collectivement certaines difficultés d'adaptation des élèves, en agissant sur : la nature de l'évaluation, le degré de difficulté des tâches, le climat de la classe, la nature de la pédagogie utilisée.

Bénédicte Loriers

¹ Alcorta Martine, *Les caractéristiques psychologiques des élèves, la face cachée de l'école*, dans Journal des psychologues, sept. 2008.

² Bandura A., *Autoefficacité : le sentiment d'efficacité personnelle*, Paris, 2002, De Boeck.

Diplômes à tout prix ou stratégies des familles dans la réussite

En Communauté française, on connaissait les inscriptions d'enfants dans certaines écoles qui se faisaient plusieurs années à l'avance.

C'est maintenant au tour des embryons : dans le Brabant wallon 5 foetus sont déjà inscrits dans une école d'immersion¹.

Cet été, le journal télévisé nous présentait des petits de 5 à 6 ans inscrits à un stage pour bien les préparer à la 1^{ère} primaire.

Jusqu'où ira l'enjeu scolaire et pourquoi un tel enjeu ?

Une grande part du temps de l'enfant et donc de la famille est consacrée au scolaire ou parascolaire : environ 7 heures par jour pour les plus jeunes 4,5 jours sur 7 sans compter les heures de garderie avec développement d'études dirigées, les activités parascolaires, les devoirs à domicile mais aussi le développement impressionnant de cours particuliers ou de remédiation.

Dans le budget familial, le coût scolaire pèse dans la balance au détriment de choses essentielles. D'où l'idée d'une allocation de rentrée déjà évoquée en 2000 après le constat de la Ligue des familles : environ 1/3 des familles éprouvent des difficultés à assumer les frais scolaires².

Même au niveau de la structuration de l'espace familial, pour être dans les meilleures conditions de travail, la plupart des enfants, du moins ceux qui le peuvent, ont de plus en plus tôt une chambre personnelle avec bureau voire avec ordinateur. Si l'intrusion de ce dernier, peut avoir d'autres motifs, l'argument irréfutable sera : « j'en ai besoin pour l'école ».

“Enfant” est-il devenu synonyme d'élève ? Quel épanouissement et quelle identité propre la famille peut-elle encore avoir ? Quelles sont les causes de l'envahissement du champ scolaire dans la sphère familiale ? Quelles répercussions pour l'école ?

Parents et enseignants ont eu l'occasion d'y réfléchir et d'en débattre lors de la soirée du 19 septembre

2007 *Entre rondes familles et école carrée: le choc ?* organisée par l'école Sainte Anne de Waterloo, son association de parents avec le soutien de l'UFAPEC et l'intervention de la sociologue Danièle Mouraux.

Il convient tout d'abord de définir notre propos. L'unanimité est faite de longue date sur l'importance et la nécessité pour l'enfant d'une instruction publique obligatoire ainsi que celle des loisirs. Le débat ne se situe pas non plus au niveau du rythme scolaire mais bien dans des enjeux plus complexes et non explicites de notre société.

Une société dominée par le capital scolaire

Définissons d'abord ce qu'est le *capital*. Au départ, la notion de capital relève de l'économique : le capital s'accumule au travers d'investissements, il se transmet par le biais de l'héritage et permet de dégager des profits comme l'explique le sociologue Patrice Bonnewitz revisitant Pierre Bourdieu³. Bourdieu définit 4 formes de capital : économique (facteurs de production), social (relations sociales) et symbolique (rituels), et culturel. Le capital culturel est « l'ensemble des qualifications intellectuelles, soit produites par le système scolaire soit transmises par la famille. Ce capital peut exister [...] à l'état institutionnalisé, c'est-à-dire socialement sanctionné par des institutions (comme les titres scolaires) »⁴

Le mode de production à dominante scolaire de notre société – c'est-à-dire une société dont la richesse se situe dans le capital scolaire et dans les diplômes acquis – apparaît dans la 2^{ème} moitié du 20^{ème} siècle et remplace peu à peu le mode de production économique. C'est à cette époque que les petites entreprises familiales, industrielles ou commerciales – qui passaient facilement de père en fils et sans réelle nécessité de diplômes – disparaissent en masse⁵. Sur le marché matrimonial par exemple, le diplôme a valeur de dot. Des filles d'employés qui ont épousé un cadre moyen avaient fait de plus longues études (2 ans) que celles qui ont épousé un employé⁶.



¹ Sud-presse, 06/09/08

² Document législatif n°2-545 /1, Sénat de Belgique, 6 septembre 2000, Proposition de loi visant à attribuer une allocation de rentrée scolaire, déposée par M. Georges Dallemagne

³ Patrice Bonnewitz, Premières leçons sur la sociologie de Pierre Bourdieu. Paris, 1998, p.43

⁴ Ibidem

⁵ François de Singly, Sociologie de la famille contemporaine. Armand Colin, 3^{ème} édition. 2007, p. 94

⁶ François de Singly, op. cit., p. 95

socio-professionnelle

Après 1950, la massification de l'enseignement qui partait d'un souhait de rendre l'enseignement accessible à tous a eu notamment comme effet pervers de modifier la valeur des diplômes. Il y a eu ce que Patrice Bonnewitz appelle une «inflation» des diplômes provoquant par conséquence leur dévaluation. Comme beaucoup plus de personnes possédaient le diplôme d'humanités, celui-ci a perdu de sa valeur. Pour occuper un poste de cadre par exemple, il ne suffit plus comme autrefois d'avoir son diplôme du secondaire.

Aujourd'hui, les diplômes sont essentiels dans l'avenir social et professionnel du jeune ⁷.

Comme l'explique Philippe Perrenoud, sociologue : « On pourrait évidemment rêver d'une société dans laquelle l'acquisition des savoirs serait considérée comme un enrichissement personnel avant d'être une promesse d'emploi ou de statut. On doit constater que pour la plupart des élèves et des familles la maîtrise des savoirs et savoir-faire scolaires reste définie d'abord comme un "passeport pour l'emploi" et un gage de réussite sociale » ⁸. Dès lors, l'école envahit la sphère de la famille qui doit s'adapter : gestion du temps et du budget, aménagement de l'espace, tâches et méthodes éducatives pour "produire" un enfant capable d'être élève ⁹.

Mais il y a un os ! L'école produit aussi de l'échec. – seulement 37,8 % des élèves sont "à l'heure" en 6^{ème} secondaire ordinaire pour 2006-2007 ¹⁰.

Stratégies des familles face à l'Ecole

Les réactions des familles vont être d'ordre divers. Elles iront du rejet – principalement dans les milieux défavorisés où l'école tend à être perçue comme un passage obligé que l'on subit parce que l'on n'a pas les clés d'entrée - à des tentatives de colo-



nisation pour d'autres qui savent utiliser le système et faire pression sur lui. Ces familles demandent toujours plus de travail et d'investissement à l'école. Elles lui assignent comme mission première non plus d'être dans une logique de réussite pour tous mais dans une logique de rendement et de réussite de LEUR enfant. Les enseignants déplorent la pression de ces familles sur les enfants mais aussi sur eux-mêmes ¹¹.

De façon générale, la famille investit voire surinvestit dans le (para)scolaire.

A ce titre, elle veut le meilleur pour son enfant :

- choix d'une "bonne" école à repérer des années à l'avance quitte à faire des km chaque jour ou à déménager
- acceptation des frais scolaires
- attention aux hypothétiques difficultés ou retards de l'enfant d'où la multiplication des cours de remédiation ou cours particuliers
- transformation de la maison en annexe de l'école pour faire l'école après l'école, et transformation du parent en auxiliaire voire chauffeur scolaire. Nombre de familles – de nouveau celles qui le peuvent – vont jongler entre travail et prise en charge de l'enfant dans sa scolarité et para scolarité. Tout spécialement le mercredi après-midi et le samedi, ce sera, pour la mère en particulier, la course contre la montre entre les devoirs, la logo ou le cours particulier, le cours d'anglais puis celui de natation multiplié par le nombre d'enfants qui composent la famille.
- recherche permanente d'indicateurs pour savoir si l'enfant a le "bon" niveau. Le parent s'inquiètera en voyant que dans l'école x, les enfants de 3^{ème} maternelle en soient à l'écriture de leur nom en cursive alors que dans l'école de son enfant, on en est toujours à l'imprimé,
- stimulation excessive de l'enfant : c'est mieux d'avoir un enfant "en avance" qui saura lire dès la 3^{ème} maternelle par exemple.
- financement de hautes études à long terme voire à l'étranger. Certains parents se serrent la ceinture des années même si le jeune est en échec et n'a pas de motivation.



⁷ Sous la direction de Pierre Desmarez, Scolarisation et niveau d'instruction. ULB-TEF, 2006, p. 90-91

⁸ Philippe Perrenoud, Métier d'élève et sens du travail scolaire. ESF, 5^{ème} édition de 2004, p. 70

⁹ Danièle Mouraux, Entre ronde famille et Ecole carrée : quelles relations ? novembre 2006

¹⁰ Jean-Marie Dupierreux, Le redoublement scolaire et son coût. Service des Statistiques de l'ETNIC, pour 2006-2007

¹¹ Marie-Luce Scieur, Entre école et famille : des enjeux complexes. FUNOC, 2007, p. 54

Risques d'une hyper scolarisation

Pour le jeune, il y a risque d'une pression excessive et inadaptée à un enfant. Il y a surtout le risque s'il n'est évalué qu'au regard de ses performances, de ne plus se construire en tant qu'homme mais seulement comme sujet d'apprentissage.

Il y a également le risque pour tous ceux qui sortent sans diplôme non seulement d'être exclu du marché de l'emploi mais encore de la société. C'est ce que le sociologue François Dubet appelle les "vaincus scolaires"¹².

Pour la société, outre une dualisation entre ceux qui ont un diplôme et les autres, il y a risque de sclérose à force de cadenasser et bétonner les professions. Les autodidactes existent !

Il y a encore le risque pour le jeune, mais aussi pour l'école, de perte de sens des savoirs et du rapport au savoir et donc risque de décrochage scolaire comme l'explique Philippe Perrenoud : « *Notre société a placé la maîtrise des savoirs au centre de son système de valeurs, mais elle ne parvient plus guère à lui donner un sens autre que stratégique, comme atout dans la course à la réussite sociale* »¹³.

D'autre part, la certification étant le but ultime, ce sont les parcours et les écoles qui mènent le plus loin qui sont valorisés. Il y a les métiers "de cons" et les métiers "bien". Dans une société en récession économique, les options techniques et professionnelles sont reléguées loin derrière alors que le monde du travail pleure après de jeunes diplômés.

Si l'enfant n'est plus qu'un élève, la famille, elle, court le risque est de ne plus avoir d'identité propre. Les parents deviennent des "employés subalternes" de l'école dictant ses lois.

La famille, lieu d'expression et de développement

Or le rôle de la famille est essentiel. Comme le révèle l'enquête de l'Observatoire de l'Enfance sur la participation des jeunes, « *la différence est considérable entre les pratiques participatives familiales et scolaires ; les proportions s'inversent carrément, laissant entrevoir deux situations totalement opposées. En gros, huit jeunes sur dix s'expriment dans la famille tandis qu'à l'école, sept sur dix disent se taire ! Evidemment, la nature de ces deux milieux édu-*



ifs joue ici pleinement. Chacun de ses [la famille] membres y est considéré pour ce qu'il est, à savoir une personne dont les droits, notamment d'expression, lui sont aujourd'hui d'emblée reconnus et accordés. »¹⁴ Alors que l'école est une institution qui valorise le cognitif, le collectif, l'universel et l'évaluatif, la famille est une communauté fonctionnant sur l'affectif, l'individuel, le particulier, le gratuit¹⁵ où l'enfant peut se construire et développer l'estime de soi.

Conclusion

Dans une société où cohabitent chômage et inflation des titres scolaires, l'école est devenue une voie incontournable vers la réussite socioprofessionnelle. L'enseignement ne pourra sortir de la crise dans laquelle il est plongé que s'il résout le paradoxe suivant : l'école est obligatoire mais ne se suffit plus à elle-même. En effet, l'école ne garantit plus à elle seule des chances de réussite, une part de sa population étant "coachée" dans la famille ou dans des organismes privés.

D'autre part, l'homme ne peut être réduit à ses performances scolaires. La famille, même mouvante, doit retrouver et re-développer une identité propre parce qu'elle est constitutive de l'individu.

Si de bonnes relations école-famille sont importantes pour une bonne scolarisation de l'enfant, la famille, tout comme l'école, doit rester dans sa spécificité pour ne pas se dénaturer¹⁶. Pour reprendre l'expression de la sociologue Danièle Mouraux, la famille doit rester ronde et l'école carrée.

Dominique Houssonlogé



¹² François Dubet : L'école des chances, qu'est-ce qu'une école juste ? Le seuil, 2004

¹³ Philippe Perrenoud, op. cit. p. 73

¹⁴ Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse de la Communauté Française, Rapport final de l'enquête sur la participation des enfants et des jeunes de 10 à 18 ans, avril 2007, p.187

¹⁵ Daniele Mouraux, op.cit., p.6-7

¹⁶ Danièle Mouraux, op.cit., p.15

SOCIÉTÉ ET ÉDUCATION en crise “d’AUTORITÉ”



L'autorité à l'école, l'autorité des professeurs et surtout le «manque d'autorité» de «certains professeurs» sont des sujets qui font couler de l'encre. Les échos retentissent dans les couloirs mais aussi en dehors de l'école. Certains parents reprochent aux professeurs «de ne pas avoir d'autorité» ou encore «de se laisser marcher sur les pieds». Les enseignants soulèvent également la problématique du pouvoir, associée à celle de l'autorité¹ : Il ne s'agit pas exclusivement d'un pouvoir à exercer sur les élèves mais d'une problématique plus complexe par rapport au système scolaire dans son ensemble.

Qu'est-ce que l'Autorité ?

Le sociologue François Dubet définit l'autorité selon l'équation suivante : « L'autorité c'est le pouvoir plus la légitimité. Le pouvoir c'est la capacité de déterminer le comportement d'autrui ; la légitimité c'est le fait qu'autrui accepte ce pouvoir, trouve à la fois fondé et désirable d'obéir à ce pouvoir² ». Hannah Arendt, philosophe, affine la définition de l'autorité. Pour elle, « l'autorité exclut l'usage de moyens extérieurs de coercition comme la force, l'oppression ou la contrainte physique : là où la force est employée, l'autorité proprement dite a échoué³ ». Arendt poursuit son argumentation : « elle est incompatible avec la persuasion qui suppose l'égalité et procède par un processus d'ar-

gumentation⁴ ». En somme, pour qu'un individu, une personne, un enseignant ait de l'autorité, cela nécessite que ceux qui lui obéissent le fassent par une libre adhésion de leur part et non par un effet de contrainte. Pour le philosophe français, Alexandre Kojève, l'autorité est « la possibilité qu'a un agent d'agir sur les autres (ou sur un autre) sans que ces autres réagissent sur lui tout en étant capables de le faire [...] »

¹ VAN CAMPENHOUDT L. et al. « La consultation des enseignants du secondaire », rapport élaboré pour la Commission de Pilotage, Ministère de la Communauté française, mai 2004

² DUBET F. cité par GALAND B., « l'autorité à l'école », <http://www.changement-egalite.be>, décembre 2006

³ ARENDT H. (1972), « La crise de l'autorité », in « La crise de la culture », Paris, p. 11

⁴ ibidem p. 11



En agissant avec autorité, l'agent peut changer le donné humain sans subir de contrecoup, c'est-à-dire sans changer lui-même en fonction de son action⁵. Cette définition considère les individus en présence comme acteurs à part entière. Désormais, l'autorité du professeur repose sur ses compétences dans la relation, sur ses capitaux culturels et sur la reconnaissance de ceux-ci.

Approche sociohistorique

Autrefois, dans le domaine de l'enseignement, la méthode pédagogique pratiquée était celle du "mode individuel". Cette méthode consiste à appeler à tour de rôle chaque élève dans le but de le faire lire pour finalement le renvoyer à sa place et faire venir un autre élève. Dans ce cas, *« la discipline y est quasiment impossible puisque l'enseignant est dans l'impossibilité de mobiliser les attentions en permanence ce qui aboutit à une coercition accrue et une abondance de punitions⁶ »*. En effet, dans l'usage de cette méthode, il apparaît impossible d'être dans une relation entre le professeur et en même temps, tous les

élèves. Les autres élèves participent à la scène en tant que "spectateurs" mais ne sont pas inclus dans la relation d'autorité. Il n'était donc pas question d'autorité mais bien de domination. Celle-ci étant d'ailleurs liée au rapport de force et à la répression qu'à une relation légitimée par les deux parties en présence. En effet, pour qu'un individu ait de l'autorité, *« il faut que ceux qui lui obéissent le fassent par une libre adhésion de leur part et non par un effet de contrainte⁷ »*. Ce qui n'était donc pas le cas « du temps jadis ». Si l'on reprend les termes de Hannah Arendt, on peut en conclure que cette forme d'autorité "a échoué". Elle n'aurait, pour ainsi dire, jamais existé en tant que telle.

C'est à partir des années soixante que l'on assiste, selon le philosophe Marcel Gauchet, à un moment d'affirmation critique. L'individu était tenu par les institutions qui l'enserraient et lui dictaient ses manières d'agir et de penser, il est maintenant libre de s'en défaire et d'agir lui seul pour lui-même. C'est ainsi que nous assistons à un processus de transformation dans la relation entre l'individu et la société. Selon le sociologue, Jean-Claude Kaufman, *« l'émergence d'un individu libre de se définir, de choisir ses orientations, de s'inventer a pour cause principale la perte d'influence des Institutions⁸ »*. L'élève est désormais placé au cœur même de son apprentissage. C'est dans cette perspective que nous avons assisté à différentes réformes de l'enseignement (le passage de l'enseignement traditionnel au "rénové" ou encore le décret Missions⁹ de 1997) qui invitent l'élève à devenir un acteur à part entière, un sujet autonome.

⁵ KOJEVE A. (2004), « La notion de l'autorité », coll. Bibliothèques des idées, éd. Gallimard, Paris, P. 58

⁶ BERANGER P. et PAIN J., « l'autorité et l'école : fin de système », in « Ville – Ecole – Intégration », n° 112, MENRT, CDNP, mars 1998 (disponible sur le site <http://www.cdn.fr>)

⁷ GALAND B. (2006), « l'autorité et l'école », <http://www.changement-egalite.be> décembre 2006

⁸ KAUFMAN cité par MOLENAT X., « Comment agissent les institutions », in « Sciences humaines », n°181, avril 2007

⁹ Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, 24-07-1997, publié au Moniteur belge le 23-09-1997

Le prof' s'est fait "casser"...

Selon les enseignants, la perte de légitimité est imputable à plusieurs variables : Différentes modifications du paysage éducatif nous permettent d'expliquer les mutations opérées dans l'exercice et la compréhension du concept d'autorité¹⁰.

Premièrement, la démocratisation de l'enseignement – où plutôt la massification – a ouvert la porte aux différentes catégories socioprofessionnelles. Ceci a conduit à un afflux d'élèves dont les parents eux-mêmes sont peu scolarisés et qui, parfois, ont vécu une relation conflictuelle avec l'école et ont tendance à la reproduire. Autrefois, seules les familles aisées avaient accès à l'école et la réputation de cette dernière n'était pas à faire.

Deuxièmement, la loi sur l'obligation scolaire¹¹ a conduit à garder les élèves plus longtemps sur les bancs de l'école alors qu'autrefois, une sélection était opérée à chaque niveau d'enseignement. Troisièmement, il existe une confrontation de plus en plus importante entre les jeunes et la culture scolaire. Enfin, la coexistence (bien que relative) de jeunes issus de milieux sociaux différents¹² est également un facteur d'influence. Un nouvel environnement socioculturel a franchi les portes de l'école.

D'après les enseignants, il faut ajouter à cela l'entrée du droit dans l'école : le recours à la justice étant de plus en plus fréquent dans la régulation des différends. La pression exercée, de la part de certains parents, ou d'élèves eux-mêmes dans la connaissance de « leurs droits » conduit les enseignants à cette délégitimation¹³ dans leur profession. « Dans la plupart des écoles, les parents ne sont pas en position de force par rapport à la direction et à la structure scolaire, à laquelle ils ne comprennent à peu près rien et sur laquelle ils n'ont guère prise. Tout se passe comme s'ils cherchaient à créer un rapport de force plus favorable au seul niveau qui leur est accessible, celui du professeur avec qui leurs enfants sont directement en contact. On est en droit de penser que l'agressivité des parents est inversement proportionnelle à leur degré de participation au sein de l'école dans le cadre d'associations de parents et de collaborations diverses¹⁴ ». Les parents jouent un rôle important dans la construction des représentations que les élèves ont des « professionnels de l'éducation ». De là apparaît la nécessité de redonner un sens nouveau à ces rapports. Jacques Pain et Alain Vulbeau, professeurs en Sciences de l'Éducation à Paris X-Nanterre, introduisent le concept « d'autorisation » qui semblent davantage correspondre à ce que nous décrivons. Pour ces auteurs, « l'autorité n'est plus seulement une donnée instituée qui précède le dispositif, la structure ou l'établissement, il s'agit d'une construction, provisoire et instable, résultat d'une mise en œuvre collective¹⁵ ».

Les nouvelles pédagogies et l'autorité négociée

La crise de l'autorité apparaît comme une perte de repères, de valeurs de la société traditionnelle. Pour Thierry Pech, on peut y voir une regrettable « *perte des valeurs* » et vouloir à tout prix revenir au *statut quo ante*, mais on peut également y voir l'effet d'une démocratisation accélérée de tous les rapports sociaux et rechercher les voies nouvelles d'une autorité co-construite ou négociée¹⁶. Selon Marcel Gauchet, « la pédagogie libertaire produira des personnalités anti-autoritaires¹⁷ ». Le paradoxe de l'éducation, nous affirme Marcel Gauchet, est « l'exercice de la contrainte collective au service de son contraire : la promotion de l'individu¹⁸ ». C'est grâce aux novateurs pédagogiques tels que Célestin Freinet, Fernand Oury ou encore Ovide Decroly que l'on va découvrir dans ces « méthodes actives » des formes d'autorité négociée. Dans ce système, « le maintien d'une autorité résulte alors d'une tâche collective, de l'organisation du travail et de la relation pédagogique qui leur convient¹⁹ ». Le décret Missions²⁰ est une des confirmations des changements opérés. La poursuite des objectifs du décret²¹ ne pourra cependant être réalisable qu'à partir du moment où les représentations de l'enseignement auront changé. D'une part en reconnaissant et acceptant l'individu comme acteur capable « d'autonomie » et d'autre part, en donnant les ressources nécessaires à l'école pour œuvrer dans ce sens.

TENAERTS Marie-Noëlle

Sociologue, chargée d'études et d'analyses pour l'UFAPEC

Pour aller plus loin, lire l'étude sur ce sujet, publiée sur notre site www.ufapec.be

¹⁰ VAN CAMPENHOUDT L. et al. op. cit. p. 22

¹¹ Loi concernant l'obligation scolaire du 29-06-1983, publiée au Moniteur belge le 06-07-1983, chapitre 1er, article 1er, § 1er

¹² VAN CAMPENHOUDT L. et al. op. cit., p. 23

¹³ ibidem p. 24

¹⁴ VAN CAMPENHOUDT L. et al. op. cit. p. 26

¹⁵ PAIN J. et VULBEAU A., cités dans GALAND B. (2006), « l'autorité et l'école », <http://www.changement-egalite.be> décembre 2006

¹⁶ PECH T. (2001), « La discipline : ennemie ou alliée du libéralisme ? L'école, cas d'école », textes en ligne, www.ihej.org, p. 5 (Institut des Hautes Etudes sur la Justice)

¹⁷ GAUCHET M. (2002), « La démocratie contre elle-même », coll. Tel, Edition Gallimard, Paris, p. 112

¹⁸ ibidem p. 115

¹⁹ BERANGER P. et PAIN J., « l'autorité et l'école : fin de système », in « Ville – École – Intégration », n° 112, MENRT, CDNP, mars 1998 (disponible sur le site <http://www.cdnf.fr>)

²⁰ Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, 24-07-1997, publié au Moniteur belge le 23-09-1997, chapitre II, article 6.

²¹ Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves ; amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle ; préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures ; assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.



L'énurésie nocturne

Elle fait partie des petits soucis quotidiens ... qui deviennent parfois des casse-têtes. Comme parents, nous manquons souvent d'informations sur l'énurésie nocturne. Il faut éviter de considérer l'énurésie comme un sujet tabou et en parler ouvertement car le retentissement sur l'enfant est important sur son intégration sociale. Des solutions existent. Il s'agit donc d'inciter les parents à oser consulter et développer le dépistage.

Impact familial

Les répercussions familiales, souvent méconnues, n'en sont pas moins importantes:

- conséquences financières (lavage, repassage, couches, traitements éventuels classiques ou non [consultations, alarmes, cures thermales...]);
- conséquences sur la mobilité de la famille;
- sentiment d'échec éducatif et de culpabilité des parents: l'enquête Sofres de 1997 et l'enquête menée par le Laboratoire Ferring en 1999 révèlent que 48 % des mères estiment qu'elles pourraient être responsables, 57 % pensent que l'énurésie a débuté à la suite d'événements particuliers;
- dysfonctionnements familiaux engendrés par la mauvaise relation entre l'enfant et les parents, les punitions infligées à l'enfant (30 % des cas), les brimades, voire des sévices, le secret familial (l'énurésie de l'enfant est pour certains un sujet tabou).

Impact social et scolaire

La gêne sociale de l'énurésie pour les enfants est bien réelle: l'enfant s'isole, refuse d'aller dormir chez des amis ou de partir en collectivité, et ses relations avec les autres enfants en classe ou même en dehors de la classe sont détériorées.

Le retentissement de l'énurésie sur la scolarité est difficile à apprécier, souligne le Dr Jean-Paul Blanc (pédiatre libéral, Saint-Etienne), responsable du Groupe de l'AFPA sur les problèmes scolaires. Toutefois, selon l'enquête de la Sofres de 1997, 2% des mères, 15 % des médecins scolaires et 26 % des enseignants estiment que l'énurésie retentit sur les performances scolaires.

De quoi s'agit-il ?

L'**énurésie nocturne** est une affection caractérisée par la survenue pendant le sommeil de mictions involontaires et inconscientes chez l'enfant de plus de cinq ans ou l'adulte. C'est ce que désigne familièrement l'expression «faire pipi au lit». L'énurésie est due à un sommeil trop profond, à un manque de maturité du réflexe de miction¹ ou à un trouble psycho-affectif. Dans de rares cas, l'énurésie nocturne est le signe d'une malformation de l'appareil urinaire.

L'énurésie nocturne est dite *primaire* si l'enfant a toujours mouillé son lit et *secondaire* si une période de propreté de 6 mois a été observée.

En France², 400 000 enfants seraient concernés avec 5 % à 10% âgés de 5 à 10 ans (chiffres Sofres, 1997) et en majorité des garçons (76%).

L'énurésie peut même persister chez l'adolescent, voire chez l'adulte. Le risque qu'un enfant demeure énurétique à l'âge adulte est de 3% s'il n'est pas pris en charge pendant l'enfance.

Répercussions

Impact psychologique

Les répercussions psychologiques de l'énurésie dont certaines sont indiscutables, telles que le repli sur soi et le manque de confiance, la diminution de l'estime de soi. Angoisse, instabilité-hyperactivité, agressivité, troubles de l'humeur et troubles du sommeil, ...

¹ Action d'uriner.
² www.linternaute.com/sante/maux-quotidien/conseils/enuresie/1.shtml

TRUCS ET ASTUCES POUR LA VIE DE TOUS LES JOURS

Quelques conseils pratiques

En parler

- En parler avec ses parents est essentiel pour tout faire pour que cela s'arrête et trouver des solutions ensemble! Il est préconisé d'adopter une attitude visant à dédramatiser la situation et à responsabiliser l'enfant.
- En parler au médecin est important, il peut vraiment aider les énurétiques grâce à une prise en charge adaptée. Le médecin pourra rassurer l'enfant sur sa "normalité", il pourra le déculpabiliser, et l'entraîner dans son adhésion au traitement. Le traitement médicamenteux ne doit pas être prescrit en première intention et sera discuté en cas d'échec des mesures générales et lorsque l'énurésie devient mal tolérée par l'enfant ou l'adolescent.

Prendre de bonnes habitudes³

- Boire régulièrement pendant la journée;
- Essayer de moins boire le soir au dîner;
- Éviter les boissons gazeuses qui peuvent aggraver le pipi au lit;
- Aller aux toilettes régulièrement pendant la journée;
- Éviter de se retenir de faire pipi;
- Après avoir mouillé ses draps, essayer de se débrouiller tout seul pour changer les draps afin d'éviter de réveiller les parents. Vivre normalement, partir avec les copains en classe verte, inviter des amis...
- Tenir un calendrier de propreté;
- Abolir les couches protectrices.

Les brimades, moqueries et réprimandes sont à éviter. Si cela n'est pas indispensable, ne réveillez pas votre enfant pendant son sommeil pour l'obliger à faire pipi aux toilettes. Cela ne résoudra rien et pourra même provoquer des troubles du sommeil. Le sommeil de l'enfant doit avant tout être préservé.

Autres aides

Si les conseils ci-dessus ne suffisent pas, il faut alors recourir à un système d'alarme ou à un traitement médicamenteux.

Systèmes d'alarme⁴

Il existe différents systèmes d'alarme commercialisés qui amènent à un réveil de l'enfant dès le tout début de la miction nocturne. Ils fonctionnent sur le principe de la conductivité électrique de l'urine qui agit comme un interrupteur et enclenche une sonnerie. Ces systèmes ont fait la preuve de leur utilité dans le traitement de l'énurésie primaire monosymptomatique.

Un conditionnement par alarme sonore peut donner de bons résultats⁵ (de 70 à 85 %) chez un enfant motivé, suffisamment mature pour en comprendre le fonctionnement, si les conditions de vie sont compatibles (chambre individuelle), et si les parents sont coopérants.

Traitements médicamenteux⁶

Parmi les traitements médicamenteux, la desmopressine (Minirin), est indiquée en première intention dans l'ENPI polyurique. Utilisée sous forme de spray nasal chez les enfants à partir de 5 ans, Minirin est maintenant disponible sous forme de comprimés à 0,2 mg pour les enfants à partir de 6 ans.

D'autres solutions⁷ ont déjà fait leurs preuves : l'acupuncture, le biofeedback (rétroaction biologique), l'hypnose, l'homéopathie et le thermalisme. Pour tous les traitements et aides proposés ci-dessus, l'important est de responsabiliser l'enfant, notamment en lui expliquant le fonctionnement de son corps. Il ne s'agit évidemment pas d'asséner aux enfants tout ce qu'on sait, mais plutôt⁸ :

- d'écouter ce qu'ils connaissent et imaginent,
- de leur demander quelles sont leurs éventuelles questions et
- de leur proposer délicatement des informations complémentaires.

Dans cet état d'esprit, et selon les circonstances, on peut examiner :

- comment l'enfant se représente le fonctionnement normal de la miction et celui de l'énurésie ... et "rectifier" éventuellement ses représentations, ou les compléter, sans pour autant le disqualifier;
- les différences entre le fonctionnement urinaire et le fonctionnement sexuel;
- les différences filles-garçons dans ce domaine.

On retiendra de ce souci d'énurésie nocturne qu'il s'agit d'un problème fréquent, et qu'il convient de le dédramatiser pour le résoudre, en famille et/ou avec un « spécialiste ».

Bénédicte Loriers

³ Moutard ML. Traitement de l'énurésie. Médecine thérapeutique/pédiatrie 1998;1(5):453-457.

⁴ Évaluation des systèmes d'alarme dans le traitement de l'énurésie nocturne primaire monosymptomatique ANAES/HAS, mars 2003.

⁵ Dr Micheline Fourcade, Le Quotidien du médecin, 7/02/2003

⁶ Dr Micheline Fourcade, id.

⁷ www.passeportsante.net

⁸ www.jeanyveshayez.net/brut/trai-enu.htm

A lire aussi:

- Enquête nationale « Pipi au lit », lancée par le Laboratoire Ferring pour évaluer le retentissement de l'ENPI sur la vie scolaire, familiale et relationnelle de l'enfant.
- Il existe quelques sites et forums de discussions sur internet, dont www.pipi-au-lit.net, créé à l'initiative du laboratoire Ferring (fabricant d'un des médicaments de l'énurésie), www.enuresie-ado.forumactif.com (un forum pour ados) et www.drynites.com créé par le fabricant de couches du même nom, ou encore sphere-sante.com. Malgré l'aspect commercial de certains de ces sites, ceux-ci délivrent des informations assez complètes sur le sujet.

Recette de nos grands-mères : la galette du nouvel an

L'année 2009 est à nos portes. ...

et les vœux de nouvel an demeurent une tradition conviviale.

*C'est l'occasion d'offrir à nos visiteurs, famille et amis,
de délicieuses galettes, spécialités belges que beaucoup de grands-mères offraient
déjà, toutes chaudes sorties du moule.*

*Vos enfants peuvent participer à la confection de la pâte à gaufres. La cuisson sera
réservée aux adultes ou aux grands enfants, danger de brûlure oblige !*

Ingrédients pour +/- 30 galettes

200 g de farine de blé fluide

200 g de beurre mou

200 g de sucre semoule

2 sachets de sucre vanillé

5 gros oeufs

sel

saindoux ou morceau de lard

pour graisser le gaufrier

Matériel

un fouet ou un batteur électrique

un saladier

une cuiller en bois

un fer à gaufre

une grille à pâtisserie



Préparation des galettes

Séparez les blancs des jaunes d'œufs.

Montez les blancs en neige ferme avec une pincée de sel.

*Dans un grand saladier, mélangez du bout des doigts le beurre mou, la farine, le sucre,
le sucre vanillé et les jaunes d'œufs: la préparation doit être bien homogène.*

*Incorporez ensuite les blancs en neige et travaillez la pâte, quelques instants à peine,
avec une cuiller en bois.*

Le secret de la réussite tient dans le fait que la pâte doit rester très légère.

*Graissez un fer à gaufre avec la graisse choisie et effectuez la cuisson des galettes
en comptant une bonne cuiller à café par galette.*

Laissez refroidir au fur et à mesure sur une grille à pâtisserie.

Bon appétit, et ... meilleurs vœux pour cette nouvelle année !!!

Eduquer à l'environnement dans le primaire

Symbioses, magazine de l'éducation relative à l'environnement (ErE), sort un numéro spécial **"Eduquer à l'environnement dans le primaire"**.
Le plein d'idées pour entamer ou poursuivre un projet environnemental dans son école !

Gratuit

À travers l'expérience et le foisonnement d'idées d'une vingtaine d'écoles bruxelloises et wallonnes, ce numéro invite à oser se lancer dans un projet, sans être spécialiste en la matière. Il apporte les réponses aux questions posées par les enseignants eux-mêmes :

Comment et pourquoi se lancer dans un projet ?

En suivant quelles étapes ?

Faut-il s'y connaître ?

Et comment composer avec les réalités de l'école ?

Véritable guide des bonnes pratiques, il est complété par des références d'adresses, de documents pédagogiques et de campagnes publiques. Ce numéro s'adresse essentiellement aux acteurs de l'enseignement primaire (enseignants, directeurs...).

Réalisé par le Réseau IDée (Information et Diffusion en éducation à l'environnement), ce Symbioses hors série est le fruit de l'Accord de coopération en éducation relative à l'environnement (ErE) entre la Région wallonne et la Communauté française visant à promouvoir l'ErE.

Il est également possible de l'obtenir gratuitement auprès :

- du Réseau IDée (02 286 95 70 - info@symbioses.be)
- de la Région wallonne (D GARNE - 081 33 50 80)
- de la Région bruxelloise (Bruxelles Environnement - 02 775 75 75).





MUSEE DU MALGRE-TOUT
28 rue de la Gare 5670 Treignes





Nous vous proposons un incroyable voyage dans le temps. Venez découvrir la vie des chasseurs-cueilleurs préhistoriques dans le Parc de la Préhistoire, les rites funéraires des Gaulois ainsi que la civilisation des Gallo-romains. Et jusqu'au 15 mars 2009, parcourez l'exposition "Le Vin, Nectar des Dieux."



Lu, Ma, Je, Ve de 9h30 à 17h30
WE et JF de 10h30 à 18h00
Fermé Me sauf vacances scolaires
Fermé les vacances de Noël
Infos 060/39.02.43

A VOUS DE JOUER !

Les fêtes en jeux !

Les fêtes de fin d'année sont là ! ...

Prolongez la magie de moments passés en famille et entre amis grâce à une sélection de jeux de société exceptionnels.

Convivialité et éclats de rire seront au rendez-vous !

BUTEO (MAGNETSPIELE)

Un jeu d'adresse magnétique de fabrication "artisanale"

Ce superbe et ingénieux jeu d'adresse "magnétique", en bois, ravira les petits et leurs parents de par la beauté de son matériel et la convivialité du principe de jeu.

Du haut de son perchoir, Butéo Le Faucon lorgne sur les souris qui dansent sur l'herbe.

Pour nourrir ses petits, Butéo va tenter de capturer un maximum de souris.

Alors, prenez de l'élan et visez juste ! Avec un peu de chance et de doigté, vous permettrez peut-être à Butéo d'offrir un festin à ses petits.

Butéo (MagnetSpiele), A partir de 4 ans, 2-4 joueurs.



GAMBIT 7 (DAYS OF WONDER)

Répondez, pariez et gagnez !

Voici un jeu d'ambiance révolutionnaire où il n'est pas nécessaire de connaître la réponse aux questions pour gagner. Répondez à des "gambits" (questions dont la réponse est un nombre), puis pariez sur la réponse qui vous semble correcte. Un jeu original ouvert à tous, jouable seul ou en équipe. Les paris sont ouverts...

Gambit 7 (Days of Wonder), A partir de 7 ans, 3-21 joueurs.



FOLIX (ANATON'S EDITIONS)

Médaille d'or du Concours Lépine 2008.

Les tables de multiplications ? Les enfants vont les aimer "à la Folix" !

Alain Anaton, l'inventeur de Folix, a donné des couleurs aux chiffres. Résultat ?

Folix est un memory très astucieux qui rend l'apprentissage des tables de multiplications très amusant ! Des jetons-pièges garantissent des retournements de situations jusqu'à la fin de la partie. Facile et intelligent, ce jeu permet aux jeunes enfants d'apprendre les tables de multiplications sans même s'en rendre compte... et aux adultes de s'amuser avec leur progéniture ! A conseiller à tous les parents et à tous les instituteurs.

Folix (Anaton's Editions), A partir de 6 ans, 1-8 joueurs.



JAMAICA (GAMEWORKS)

Hissez la grand-voile et faites taire le perroquet ...

Comment fêter dignement les 30 ans de gouvernance de l'île de la Jamaïque par l'honorable Henry Morgan ? Par une course de bateaux autour de l'île pardi ! Cela s'appellera le « grand défi » et tous les pirates se devront d'y participer. Et si au passage on peut récupérer un peu de butin et piller les concurrents, c'est encore mieux. Le but de Jamaica est donc de faire le tour de l'île le plus vite possible en récupérant des marchandises nécessaires à ce genre de course : de l'or pour les taxes portuaires, de la poudre pour les combats navals et des vivres pour voyager en mer. Chaque fois que les pirates se rencontrent, ils devront se battre pour se voler le contenu de leur chargement (et se refiler un coffre maudit à l'occasion). Alors, toutes voiles dehors, voguez vers Port-Royal. Que le plus rapide et le plus riche gagne ! Règles en vidéo sur le site de GameWorks : www.gameworks.ch/jamaica.html

Jamaica (GameWorks), A partir de 8 ans, 2-6 joueurs.



Si vous souhaitez obtenir des conseils quant au choix de jeux de société, n'hésitez pas à contacter Sophie au 02.725.52.20.

Théâtre Jeune Public de 18 mois à 18 ans

Isabelle SPRIET

Télévision, informatique,... et pourquoi pas un peu de théâtre ? L'association de parents d'une école peut devenir moteur de découvertes en proposant à sa direction ou à ses enseignants différentes pièces de théâtre. Bien sûr, pour proposer de telles activités, mieux vaut avoir préalablement assisté au spectacle ou avoir lu sa critique. C'est pourquoi, nous vous soulevons déjà un coin du rideau en vous présentant cette sélection.

Une paire d'amis

Théâtre du Papyrus / à partir de 5 ans

• **Prix du Ministre de l'Enseignement fondamental et coup de cœur de la presse**

Au bord de l'eau, des notes de piano en sourdine, tandis qu'un duo d'amis discute. Bufolet le crapaud et Ranelot la grenouille abordent des valeurs essentielles dans un phrasé détaché, façon british, une tasse de thé posée sur l'accoudoir de leur fauteuil. Sans la moindre moralisation, avec une réjouissante candeur, nos deux batraciens, très stylés, remarquent qu'il ne faut point remettre au lendemain ce qu'on peut faire le jour même car cela laisse dès lors toute latitude de liberté pour la suite.

Les principes de peur, courage, volonté, patience sont approchés, voire testés par nos deux philosophes nés sous la plume d'Arnold Lobel. Pas facile de ne pas vider la boîte de biscuits de son contenu ! Difficile d'expérimenter son degré de courage en escaladant un échafaudage de pots de fleurs ! Enervant d'attendre que les graines germent !

Cette paire d'amis réussit avec tendresse et humour à créer des liens d'affection et de connivence avec les spectateurs.



Avaar

Théâtre des 4 mains / à partir de 10 ans

• **Prix de la Ministre de la Culture et coup de fou-dre de la presse**

Le public est averti : les répliques sont tantôt en français, tantôt en néerlandais. Mais pas de panique pour ceux qui ne seraient pas bilingues, ils comprendront tout ! Et c'est vrai ! L'art théâtral et ses infinies ressources de créativité se mettent totalement au service du texte de Molière, fortement revisité sans risquer pour autant de déplaire à feu Jean-Baptiste Poquelin. Que du contraire, il en retrouverait toute sa gouaillerie et sa farce grâce aux marionnettes de toutes tailles avec leurs bouilles patibulaires et sympathiques, aux comédiens bondissant et grimaçant, aux musiciens bruiteurs et festifs, au décor à étages et surprises.

Résumé de l'intrigue : Harpagon, un tyran veuf, avide et obsédé par l'argent, est papa d'Élise et de Cléante ; la première, promise au vieux riche Anselme mais amoureuse de Valère et le second, amoureux de Marianne, promise de son propre père ! Au milieu de cet imbroglio, Frosine la marieuse... Un vrai régal pour les yeux et les oreilles que ce classique indémodable.

Pour plus d'informations :

Chambre des Théâtres pour l'Enfance et la Jeunesse (CTEJ)

321 avenue de la Couronne • 1050 Bruxelles • 02/643.78.80 ou www.ctej.be

Pour d'autres critiques : www.ruedutheatre.info

Des réponses à vos questions

VOTRE IMAGE SUR UN SITE ?

PAS SANS VOTRE AUTORISATION

Toute publication de la photographie d'une personne sur un site ou dans une revue nécessite l'autorisation de l'intéressé pour autant que celui-ci soit identifiable. Au sein d'une école, cette réglementation s'applique aussi bien aux élèves, au personnel de l'école, aux parents et aux visiteurs (inspecteurs,...).

■ Qui doit donner son consentement ?

Si l'enfant est âgé de moins de 12 ans, le consentement est à donner par un des parents (pour autant que la direction n'ait pas eu vent de l'opposition de l'autre parent).

A partir de 12 ou 14 ans, c'est-à-dire qu'il a atteint l'âge de discernement, son consentement est également nécessaire en plus de celui d'un des parents.

Si l'enfant est majeur, son consentement suffit.

■ Quand le consentement doit-il être demandé ?

La demande d'autorisation doit être faite lors de la prise de la photographie et avant la diffusion ou la publication de l'image.

■ Quelle est la forme de ce consentement ?

L'autorisation peut être expresse, écrite, verbale ou tacite. Le consentement est tacite, par exemple, lorsqu'une personne se laisse photographier en compagnie d'autres lors d'une activité scolaire ou parascolaire. Dans ce cas, l'assentiment peut être présumé si aucune des personnes photographiées n'a marqué son opposition.

Dans tous les cas, il est toutefois recommandé qu'un document écrit atteste de l'approbation de la personne concernée. Ce document devra mentionner les informations suivantes : le contexte dans lequel les photographies seront prises (classes vertes, brocantes,...), le but de la prise de vue (informations sur la vie de l'école,...), le mode de diffusion (site, brochure,...), qui aura accès aux clichés (limite de l'accès du site aux parents de l'école grâce à un mot de passe pour accéder au site,...

Il est conseillé de récolter ce document écrit en début d'année scolaire.

■ Que recouvre le consentement ?

L'accord de la personne concernée doit être spécifique pour un usage précis. Par exemple, l'autorisation des parents en vue de la publication de la photographie de leur fille dans le journal de l'école, ce qui exclut toute autre utilisation.

En principe, préalablement à toute prise de photographies et à leur diffusion, l'école doit signaler ces traitements à la Commission de la protection de la vie privée. Cette démarche est payante.



Sources : Circulaire informative n° 2493 du 7 octobre 2008 de l'AGERS

– Direction générale de l'Enseignement obligatoire :
« Le droit à l'image dans les établissements d'enseignement » ; <http://www.enseignement.be>

Haïku, le géant des saisons

Arnaud Hug- Alice Jeunesse- 2008-13,90€

Dans le pays de Lena, le ciel est toujours le même : sans couleur, sans soleil, sans nuages, sans saisons ! Papi Sétou explique à Léna qu'autrefois il y avait les saisons : le soleil, la pluie, la neige... C'était la mission d'Haïku le Géant des Saisons. Mais il semblerait qu'il se soit endormi car les saisons ont disparu. La petite Lena va partir à la recherche du géant au cours d'un voyage fantastique. Elle emporte avec elle un carnet de petits poèmes, des haïkus, qui célèbrent les saisons. La petite fille parviendra-t-elle à retrouver le géant et à le convaincre de faire revenir les saisons sur terre ?

Une magnifique fable écologique sur les changements climatiques, thème de nos jours plus qu'actuel. À la lecture de ce livre, votre enfant prendra conscience des beautés que lui offre la nature et que c'est à lui de les préserver.



Les cheveux de Léontine

Rémi Courgeon – Album Nathan – 2008 – 13,95€

Léontine est une petite fille très timide. Si timide qu'elle se cache souvent dans ses très longs cheveux. Il faut dire qu'elle ne les a jamais coupés ! Ce rideau la sépare des autres et des brimades. Un jour, Léontine est bousculée. Mais avant de tomber par terre, ses cheveux s'animent et l'empêchent de se faire mal.

Léontine réalise alors que ses cheveux vivent : ils la cajolent, jouent avec elle, se coiffent seuls...

Qu'arrivera-t-il lorsqu'ils caresseront la joue d'un jeune musicien ?...

A vous de le découvrir en compagnie de votre enfant !



Les histoires du Petit Chaperon rouge racontées dans le monde

Fabienne Morel et Gilles Bizouerne – Syros – 2008 – 15€

La momie d'un dinosaure livre tous ses secrets ! Formidable ! On a retrouvé un bout de peau d'un hadrosaure à bec de canard de 12 mètres de long et pesant 3,5 tonnes...

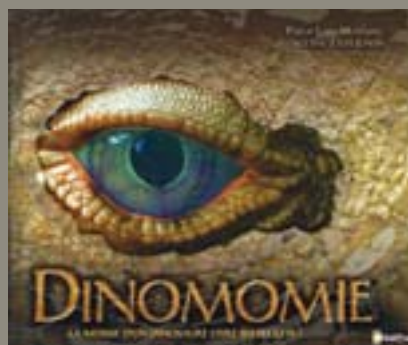
Voici un magnifique recueil de onze histoires qui ressemblent étrangement à celle du « Petit Chaperon rouge ». Toutes ces histoires sensiblement différentes portent le même sens profond. Plus qu'un conte d'avertissement, il s'agit d'un conte d'initiation féminine et de transmission entre générations.

Dinonomie

Phillip Lars Manning – Nathan – 2008 – 9,95€

La momie d'un dinosaure livre tous ses secrets ! Formidable ! On a retrouvé un bout de peau d'un hadrosaure à bec de canard de 12 mètres de long et pesant 3,5 tonnes...

Ce livre est un véritable documentaire sur la vie des hadrosaures qui ont vécu sur terre au crétacé, il y a plus de 65 millions d'années... Voici un ouvrage étonnant, réalisé par un paléontologue, qui nous fait vivre en direct une découverte récente et très intéressante.



La fois où j'ai eu si peur

Martine Laffon – Editions Thierry Magnier – 2008 – 17€

C'est la fête foraine. Brusquement, un terrible orage éclate. Charlie et Nin se réfugient alors dans un endroit interdit : une usine désaffectée... Entre réalité et cauchemar, Nin a l'impression d'entendre des rats qui l'invitent à les suivre. Elle contemple un monde souterrain occupé par des poissons devenus fort agressifs car anciennement menacés par des déchets toxiques.

Un livre qui joue habilement le funambule entre la réalité et l'imaginaire. A s'aventurer où on ne devrait normalement pas aller, on arrive à se faire peur !



Echanges scolaires à l'étranger ...partout dans le monde !

Partir :

Tu as entre 15 et 21 ans.
Séjour de 4 semaines à 1 an.
N'importe où dans le monde
(Etats-Unis, Australie, Venezuela,
Norvège, Japon, Canada, ...).
Possibilités de bourses.

Accueillir :

Nous sommes à la
recherche de familles
d'accueil pour nos étudiants.
Ils n'attendent plus que
vous pour faire de leur
séjour un souvenir
inoubliable !!!



YFU Bruxelles-Wallonie

Echanges éducatifs internationaux Asbl
32, rue St-Thomas, 4000 Liège
Tél. 04/223.76.68 - Fax 04/223.08.52
info@yfu-belgique.be - www.yfu-belgique.be



YFU a été créé en 1951 aux Etats-Unis pour favoriser les échanges de jeunes :
son vaste réseau international lui assure une représentation dans près de 50 pays
et pas loin de 7000 jeunes peuvent, grâce à cette association,
voyager partout dans le monde.

Notre antenne belge, YFU Bruxelles-Wallonie a été créée en 1993.

Devenez famille d'accueil !

En Belgique, nous accueillons principalement des étudiants entre 15 et 18 ans :
scolarisés en Belgique, ils suivront les cours dans une école secondaire
pendant 6 mois voire un an. Nous sommes à la recherche de familles d'accueil et de bénévoles
pour permettre à ces jeunes d'évoluer dans un pays alors inconnu.

Accueillir s'est un peu comme voyager tout en restant chez soi,
le jeune vous fera découvrir son pays, sa culture et vous ferez de même de la manière qui vous
semble la plus appropriée.

Elargissez votre « famille » aux quatre coins du monde !

Toutes sortes de familles peuvent devenir famille d'accueil, il n'y a pas de critères
précis, donc n'hésitez surtout pas à venir nous en parler !

Si vous êtes intéressés, vous pouvez nous contacter soit au

04/223.76.68 soit par mail : **info@yfu-belgique.be**

Site : **<http://www.yfu-belgique.be>**

YFU Bruxelles-Wallonie est reconnu comme **service à la jeunesse** par la Communauté française

Pour plus d'informations vous pouvez surfer sur la page presse de notre site :

http://www.yfubelgique.be/yfu/pages/presse.php?id_menu=7